



Video sans accord de mon ami

Par **Corane**, le **23/07/2020** à **22:09**

Bonjour j'ai divorcé le 19 juin, suite à un adultère de mon mari, j'ai retrouvé qq un, un jour mon mari est venu chez moi pour récupérer mon fils contre sa volonté, mon ami est sorti dehors pour discuter avec mon.ex, celui-ci a filmé la scène, mon copain est resté calme, mais j'ai appris que mon ex avait diffusé la vidéo à toute sa famille (famille de mon ex) j'ai eu la preuve par texto de sa tante qui a dit qu'elle avait vu la vidéo, quel recours ai-je ? Mon ami peut-il porter plainte pour diffusion de vidéo sans accord ? Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **24/07/2020** à **09:16**

bonjour,

vous avez eu tort de laisser votre ami discuter avec votre ex-mari au sujet de votre fils alors que cela ne concerne pas votre ami.

votre ami peut effectivement déposer une plainte contre votre ex, mais je doute que cela soit efficace, ni même utile car le classement de plaintes classées sans suite est très important en sachant que la diffusion a été restreinte à la famille de votre ex.

voir ce lien :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/droit-image-personne-fondements-sanctions-3904.htm#:~:text=%2D%20l'article%20226%2D1,pour%20qu'on%20la%20photographie>

salutations